

DEC221059DR13

Décision portant fin de fonction de M Nicolas DONZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 /12/ 2020 nommant M Eric CLOT, directeur de l'unité UMR5253;

Vu la décision DEC DEC182024DR13 en date du 05 / 07 / 2018 nommant M Nicolas DONZEL, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2018;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Nicolas DONZEL, au sein de l'unité UMR5253, intitulée ICGM, à compter du 01 / 01/ 2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02/03/2022

Le directeur de l'unité
Eric CLOT

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE

